



Communauté de communes Caux Vallée de Seine

# RÈGLEMENT LUDISPORTS

- Les enfants porteront des vêtements adaptés au sport en salle et à l'extérieur (tennis, pantalon, pull ou survêtement pour l'hiver).
- Avant les activités les enfants peuvent manger un en-cas.
- Les enfants peuvent apporter une petite bouteille d'eau (pas de soda).



## IL EST DEMANDÉ:

- aux enfants,
  - d'avoir un «langage» et un comportement sportif.
  - de fournir une attestation d'assurance extra-scolaire.
- aux parents,
  - d'informer l'animateur sportif en cas d'absences programmées.
  - de prévenir le référent de votre commune si votre enfant arrête Ludisports afin que les enfants inscrits en liste d'attente bénéficient de la place disponible.
  - de venir chercher les enfants à la fin des séances

Les animateurs s'engagent à respecter les horaires de fonctionnement mais souhaitent que les familles respectent l'heure de la reprise des enfants.

## SERONT SANCTIONNÉS PENDANT LES ACTIVITÉS ET LE TRANSPORT (Ecoles/salles) :

- le manque de respect entre les enfants, envers l'animateur et les personnes intervenantes sur le dispositif -LUDISPORTS.
- les dégradations volontaires du matériel.
- le comportement anti-sportif,
- le refus de pratiquer les exercices demandés,
- trois absences non justifiées.

## LES SANCTIONS ENVISAGÉES SONT :

- le rappel verbal,
- l'exclusion temporaire,
- l'exclusion définitive.

Les exclusions seront formulées par courrier provenant de la mairie, le responsable de LUDISPORTS de la C.V.S. (Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine) sera informé de la décision.